

Modèle de note de droits d'auteurs à adapter par l'auteur :

NOM - Prénom
adresse
n° de sécurité sociale
(auteur **photographe** assujetti au régime
des artistes-auteurs : Agessa)

Date
Préciser : CLIENT (X,Y,Z)
Adresse

**Facture n° (numérotation chronologique annuelle)
(Note de droits d'auteur)**

CONCEPTION ET REALISATION D'UNE OEUVRE ORIGINALE (dite rémunération de mise en oeuvre)

(Définir l'objet du travail artistique)

Exemple : honoraires de prises de vue pour
honoraires pour X journées de reportage..

| _____ | €

ET/OU DROITS D'AUTEUR (DROITS DE REPRODUCTION OU DE REPRESENTATION)

AUTORISATION DONNEE :

POUR TELLE ET TELLE UTILISATION : *préciser le mieux possible
la destination, le support...*

| _____ | €

POUR TELLE REPRESENTATION GEOGRAPHIQUE ET TELLE DUREE (*si c'est le cas*)

« TOUS AUTRES DROITS RESERVES » (A ADAPTER PAR L'AUTEUR)

Total HT | _____ | €
TVA à 5,5 % selon régime fiscal* | _____ | €

TOTAL TTC €

A déduire :

précompte Agessa
(assurances sociales) fiscalement
déductible :

0,85 % sur HT -..... €

C.S.G (contribution sociale généralisée),
dont 5,10 % déductible de l'impôt :

7,50 % sur 97 % du montant
brut HT -..... €

C.R.D.S (remboursement de la dette
sociale), non déductible fiscalement :

0,50 % sur 97 % du montant
brut HT -..... €

TOTAL NET A PAYER €

(VALEUR EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT PAR CHEQUE A TELLE DATE)

* les auteurs dont le chiffre d'affaires, au cours de l'année précédente, n'excède pas 30 500 € (HT),
sont dispensés de la TVA. Dans ce cas, ils indiquent seulement : « Total », sans la mention « HT » et
précisent sur leur facturation de droits d'auteur : « TVA non applicable, article 293 B du Code général
des impôts ».

Pour les auteurs assujettis à la TVA, on applique le taux réduit de 5,5 % sur le prix HT.